

L'annexion de la Cisjordanie : une catastrophe et une honte pour l'humanité

Par Benoit Taillefer,
Responsable du comité solidarité internationale du CCMM–CSN



Le comité solidarité internationale du CCMM–CSN joint sa voix à celle de la Coalition boycott-désinvestissement-sanctions (BDS-Québec), afin de dénoncer le processus d'annexion de la Cisjordanie par Israël. Le mouvement sioniste visant le rétablissement de l'autodétermination du peuple juif en terre d'Israël continue par ces exactions, refus de reconnaître l'autodétermination du peuple palestinien et abnégation systématique de leurs droits fondamentaux, de faire des ravages en Palestine, ou du moins de ce qui reste de ce territoire depuis 1948, date à laquelle la colonisation et la spoliation du territoire palestinien débutent.

Le peuple palestinien a connu plusieurs conflits armés :

- La guerre israélo-arabe (1948-1949)¹
- La crise du canal de Suez (1956)
- La guerre des Six Jours (1967)
- La guerre du Kippour (1973)
- La guerre du Liban (1982)
- La première intifada (1988)
- La seconde intifada (2000-2005)
- Le conflit israélo-libanais de 2006
- La guerre de Gaza de 2008-2009
- Celle de 2012 et celle de juillet-août 2014.

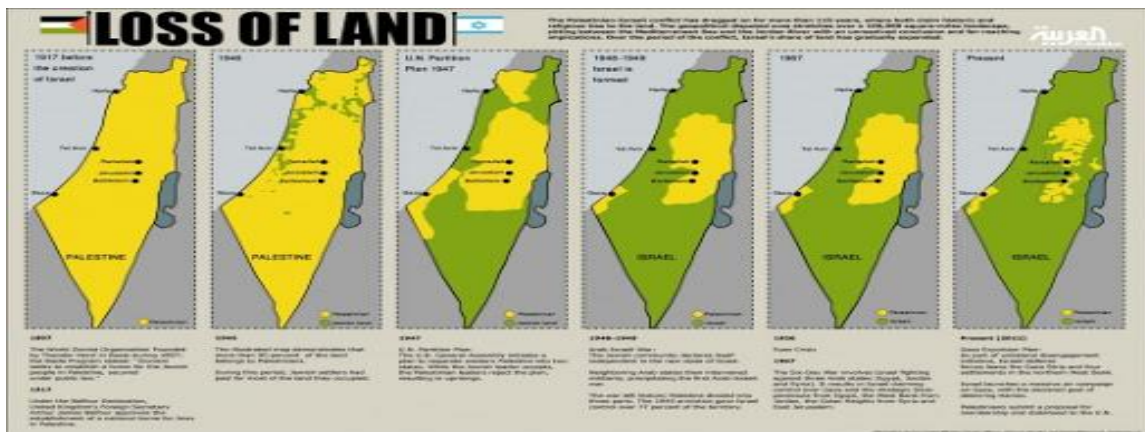


Créateur : DEBBIE HILL | Crédits : UPI
Droits d'auteur : UPI

¹ Cette guerre a provoqué un exode de la population arabe palestinienne que l'on désigne comme la Naqba (catastrophe en arabe). https://fr.wikipedia.org/wiki/Exode_palestinien_de_1948

Le peuple palestinien a également connu deux intifadas (Révolte nationaliste des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza) : la première intifada, appelée guerre des pierres, a débuté le 9 décembre 1987 et s'est terminée en 1993. La seconde intifada palestinienne, également appelée « Intifada Al-Aqsa », commence le 29 septembre 2000, au lendemain de la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem². Pour le peuple palestinien, ces conflits se sont soldés par l'accroissement de la souffrance, de l'injustice, et de la spoliation territoriale. Nous faisons face à un processus de colonisation et d'apartheid. Nous savons tous que le peuple palestinien n'a pas l'arsenal militaire pour rivaliser contre la puissance militaropolitique d'Israël. Notons qu'Israël figure au 18^e rang des puissances militaires du monde devant le Canada qui occupe le 24^e rang mondial³. Cette situation constitue un véritable drame social.

Fort de cette conjoncture favorable, Israël poursuit dans sa foulée dévastatrice. L'annexion de la Cisjordanie est le dernier pas vers l'anéantissement total du territoire palestinien.



Sources : www.gauchemip.org

²<https://fr.wikipedia.org/wiki/Intifada#:~:text=La%20premi%C3%A8re%20intifada%2C%20appel%C3%A9e%20guerre,esplanade%20des%20Mosqu%C3%A9es%20%C3%A0%20J%C3%A9rusalem.>

³ <https://atlasocio.com/classements/defense/puissance-militaire/classement-etats-par-puissance-militaire-monde.php>

L'Accord du siècle ou Plan de paix américain pour le conflit israélo-palestinien (Maison-Blanche, 28 janvier 2020) proposé par Donald Trump et le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu a été qualifié de plan de paix. Pour la Coalition BDS-Québec, il s'agit plutôt d'un plan de guerre (Lorraine Guay : septembre 2020) élaboré sans la présence des Palestiniens et des Palestiniennes.

Cet accord prévoit notamment⁴ :

- **L'expansion des frontières israéliennes :** Les frontières israéliennes n'ont cessé de bouger depuis 1947. Avec l'ANNEXION on assiste à l'expansion des frontières israéliennes jusqu'au Jourdain (voir cartes) lequel sera interdit au peuple palestinien. Israël s'approprie 20 % du territoire cisjordanien déjà occupé en échange de territoire désertique près de la frontière Gaza-Égypte. Israël exercera sa souveraineté sur les eaux territoriales, contrôlera l'accès à Gaza (via un pont, tunnel de 20 km ou autoroute) et les eaux sous-marines de la côte méditerranéenne (riches en gaz naturel).
- **Le contrôle exclusif sur la totalité de Jérusalem :** Jérusalem (incluant la vieille ville) est désormais la capitale indivisible d'Israël.
- **La légitimation des colonies et leur intégration à Israël :** La centaine de colonies juives illégales situées en Cisjordanie passeront sous la souveraineté israélienne dont une quinzaine qui seront enclavées dans un éventuel « État palestinien », mais auxquelles l'armée israélienne aura accès pour assurer leur protection.
- **Le contrôle militaire total par l'armée israélienne du Jourdain jusqu'à la Méditerranée :** Les soldats israéliens pourront circuler partout en Cisjordanie et à Gaza.
- **La négation du droit de retour pour presque tous les réfugiés-es palestiniens :** Seul un très petit nombre de réfugié-es et de leur descendance auront le droit de s'installer dans le nouvel « État » palestinien. Aucun Palestinien ne pourra entrer en Israël.
- **Un « État » palestinien pas comme les autres États :** le plan Trump n'accorde pas de reconnaissance immédiate à un État palestinien, mais en parle comme d'une possibilité, et à certaines conditions : cet « État » sera une collection de territoires non reliés les uns aux autres, traversés par des routes pour Israéliens seulement et troué de colonies juives qui feront partie d'Israël. L'État palestinien n'aura pas de contiguïté territoriale et les différentes parties de la Cisjordanie seront connectées entre elles par des ponts ou des tunnels.

⁴ Les énoncés énumérés ci-joint sont tirés d'un document de travail rédigé par BDS-Québec

- **La perte éventuelle de la citoyenneté israélienne pour les arabo-palestiniens vivant actuellement en Israël** : Le plan ouvre la possibilité qu'Israël redessine ses frontières excluant de grandes villes palestiniennes situées aujourd'hui à l'intérieur des frontières d'Israël pour les inclure dans le futur « État » palestinien. Israël réduit ainsi de plusieurs centaines de milliers le nombre de non-juifs sur son territoire.
- **La fin de la résistance. Le plan Trump /Netanyahu exige le désarmement des « factions » politiques : le Hamas et le Jihad islamique** : Il exige le rejet ferme du terrorisme comme condition au statut d'État (et à leur indépendance)⁵. Par exemple les Palestiniens et les Palestiniennes devront renoncer à leur droit de défendre leurs maisons et leurs écoles face aux attaques des colons. Le plan exige également des Palestiniens et Palestiniennes qu'ils abandonnent leur requête demandant que la Cour pénale internationale enquête sur les crimes contre l'humanité commis par Israël.
- **La reconnaissance d'Israël comme État juif** : Les Palestiniens seront tenus de reconnaître Israël comme un État juif de même que ses nouvelles frontières le long de la vallée du Jourdain. Les Palestiniennes et Palestiniens, citoyens d'Israël qui sont plus de 1,5 millions d'individus devront accepter cette situation permanente faisant d'eux des citoyens de deuxième classe bénéficiant de moins de droits que les citoyens juifs d'Israël.
- **Des promesses de nouveaux investissements et de création d'emploi** : Trump a fait miroiter un leurre de 50 milliards en investissements sur une période de dix ans sans dire d'où viendrait l'argent. Selon Trump, 1 million de nouveaux emplois seront créés pour les Palestiniens, le niveau de pauvreté sera diminué de moitié, le produit national brut doublera et même triplera.
- **La Coalition BDS-Québec dénonce fermement cet accord pour les raisons suivantes** : Il s'agit de la poursuite et de l'extension de la **guerre coloniale** qu'Israël mène en Palestine depuis la fin du XVIII^e siècle et dont les objectifs ultimes sont l'appropriation de toute la terre palestinienne et la disparition du peuple palestinien.
- **Les principaux intéressés ont été mis de côté de façon arrogante et méprisante** : Cela nous ramène un siècle en arrière, à une époque où, sans que les peuples concernés aient voix au chapitre, des diplomates en costume et haut-de-forme dépeçaient le Moyen-Orient entre la poire et le fromage⁶.
- **Ce n'est ni l'existence ni la sécurité d'Israël qui sont en jeu**, mais l'existence et la sécurité du peuple palestinien.

⁵ L'emploi du terme terrorisme est discutable dans le contexte conflictuel entre les deux États.

⁶ Alain Gresh, *Persistance de la vision coloniale. Israël-Palestine, un plan de guerre*. Le monde diplomatique mars 2020.

- **Ce n'est ni la légitimation ni la reconnaissance des colonies illégales qui est en jeu,** mais leur démantèlement sans quoi ce qui reste de la Palestine sera seulement les bantoustans⁷.
- **Ce plan impliquera la « déportation » de larges parties de la population palestinienne** vivant à l'intérieur des nouvelles frontières d'Israël pour en garder la « pureté » ethnique.
- **Ce plan accentuera l'apartheid mené par l'État israélien,** car les personnes seront soumises à deux types de lois selon leur origine ethnique.
- **Ce plan ne reconnaît aucunement le droit à l'autodétermination** du peuple palestinien.
- **Le Canada ne s'est pas encore prononcé sur ce plan :** il en étudie toujours les « détails » ce qui, dans les faits, correspond à une acceptation et à un alignement sur les politiques états-uniennes de Trump.
- **Le Canada maintient ses positions sionistes :**
 1. Contre la campagne BDS
 2. Pour la définition du sionisme par *L'international Holocauste Remembrance Alliance* qui associe toute critique d'Israël et de ses politiques aux critiques du sionisme et à de l'antisémitisme.
 3. Pour l'étiquetage « israélien » de produits fabriqués dans les colonies illégales
 4. Contre les tentatives de la Cour pénale internationale d'enquêter sur les « crimes contre l'humanité » commis par Israël contre les Palestiniennes et les Palestiniens.

La coalition BDS-Québec revendique un réalignement majeur de la politique extérieure canadienne dont :

- Une dénonciation forte de l'annexion.
- De véritables sanctions économiques et politiques (lesquelles pourraient être appliquées de façon progressive) jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international concernant l'occupation, la colonisation, le mur, le blocus de Gaza, le droit de retour, les politiques d'apartheid.
- Le rappel de l'ambassadeur canadien en Israël.

⁷ Les bantoustans étaient les régions créées durant la période d'apartheid en Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain, réservées aux populations noires et qui jouissaient à des degrés divers d'une certaine autonomie (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bantoustan>).

- La reconnaissance du droit des Palestiniennes et des Palestiniens à s'opposer à leur annexion/occupation/colonisation et reconnaissance de tous les acteurs et actrices politiques concernés, dans le respect du droit international.
- Valoriser et prioriser le rôle de l'Organisation des Nations unies (ONU) dans le règlement pacifique de la situation et non pas celui des États-Unis.
- Mettre fin à tous les accords commerciaux (dont le traité de libre-échange Canada-Israël).
- Mettre fin à l'Accord sur la sécurité publique contre le terrorisme (mars 2008).
- L'annulation du protocole d'entente concernant la Coopération en diplomatie publique (janvier 2015) qui criminalise la campagne BDS.
- Le retrait de la motion anti-BDS votée par le Parlement canadien le 22 février 2016
- La libération des prisonniers politiques.
- Le retrait de la définition du sionisme par *L'international Holocauste Remembrance Alliance*.
- L'application de la décision de la Cour de justice du Canada sur l'affichage des produits fabriqués dans les colonies illégales.
- La révocation du statut de bienfaisance au Fonds national juif.
- L'opposition au recrutement criminel pour l'armée israélienne sur le territoire canadien.

Nous devons continuer de dénoncer ces exactions et vous invitons à faire de même.